

TRAVAIL – EMPLOI – FORMATION

Délégation de signature Etranger

Décision n° 2008-223 du 16 juillet 2008 portant délégation de signature à l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations

NOR : IMIX0810845S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations,

Vu le code du travail et notamment ses articles L. 5223-1 et suivants, et R. 5223-1 et suivants ;

Vu le décret du 4 septembre 2006 (*JO* du 5 septembre 2006) portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations ;

Vu la décision n° 2007-411 du 7 mai 2007 relative à l'organisation de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Chartrez (Pascal), directeur de Seine-Saint-Denis chargé de l'intérim de la directrice à Reims, à l'effet de signer, dans le cadre des instructions qui lui sont données et dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant :

- aux missions dévolues à la direction à Reims ;
- à la gestion de la direction à Reims, notamment :
 - l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes les dépenses relevant de la direction à Reims ;
 - le renouvellement des contrats des agents vacataires (personnels infirmiers et enquêteurs logement).

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Chartrez (Pascal), délégation de signature est donnée à Mme Rahola (Amélie), assistante administrative, à l'effet de signer tous les actes, décisions et correspondances, mentionnés dans l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La présente décision est valable pour la période du 9 août au 28 novembre 2008.

Article 4

Le directeur par intérim à Reims, le directeur de la synthèse budgétaire, du contrôle de gestion et de l'administration générale, et l'agente comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 16 juillet 2008.

*Le directeur général de l'Agence nationale
de l'accueil des étrangers et des migrations,*
J. GODFROID